

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. **Elle est obligatoire pour tous les étudiants dans le cadre de tous les éléments constitutifs de la formation (CM, TD, TP, CI).**

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification à **l'enseignant responsable de la matière** si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Matières du LANSAD dans des UE de Licence ou Master:

"Un étudiant pour lequel le résultat à une matière de langue du Lansad est **non acquis** (NACQ) sera automatiquement considéré comme **défaillant** sur l'UE la contenant »

NACQ si ABI à une ou toutes les évaluations des compétences ou si refus de passer les évaluations (copie blanche p. ex) ou si ABJ à toutes les évaluations et substitutions.

Matières du LANSAD :

"Un étudiant pour lequel le résultat à une matière de langue du Lansad est **non acquis** (NACQ) sera automatiquement considéré comme **défaillant** sur l'UE la contenant »

NACQ si ABI à une ou toutes les évaluations des compétences ou si refus de passer les évaluations (copie blanche p. ex) ou si ABJ à toutes les évaluations et substitutions.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de cinq jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Plagiat et Chat GPT

Tout plagiat ou recours avéré à un logiciel d'intelligence artificielle générative sera susceptible d'entraîner le dépôt d'une demande de sanction auprès de la Commission des fraudes de l'Université.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Dispense d'assiduité. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Semestre 5

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
UE		UE 1 Fondamentale S5 Droits européens (1 matière à TD à choisir dans le bloc droit privé ou droit public)	9			CT	CM 33 TD 13,5													
Choisir 1 élément(s)																				
DA0BEMDE;DEC3EMET		Droit des obligations 3 - bloc droit privé		1		CT	CM 33 TD 13,5													
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X						
								Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X						
								Écrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X						
DA0BEMDB;DEC3EMBT		Droit des sociétés 1 - bloc droit privé		1		CT	CM 33 TD 13,5													
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable	CC	A		2		X						

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								La participation écrite et/ ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.														
								Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET			3		X							
								Écrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00		5		X							
							CM 33 TD 13,5															
DA0BEMDM;E0BEMMT		Libertés publiques - bloc droit public					1	CT	Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A			2		X						
								Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET			3		X							
								Écrit final	CC	ET	3h00		5		X							

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités													
							CM 33														
							TD 13,5														
DA0BEMDC;DECEMCT		Droit de la responsabilité administrative - bloc droit public			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2			X						
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3			X						
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5			X						
							CM 33														
							TD 13,5														
DA0DEMCD;DECEMDT		Public international Law - bloc droit public			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées	CC	A		2			X						

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								en début de semestre aux étudiants.														
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X								
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X								
UE		UE 2 Fondamentale S5 Droits européens (1 matière à TD à choisir dans le bloc droit public ou droit privé)	9			CT	CM 33 TD 13,5															
		Choisir 1 élément(s)																				
							CM 33 TD 13,5															
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X								
DA0BEMDE;DE03BEMET		Droit des obligations 3 - bloc droit privé			1	CT		Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X								
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X								
DA0BEMDB;DE03BEMBT		Droit des sociétés 1 - bloc droit privé			1	CT	CM 33 TD 13,5															

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.										
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre										
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités										
							CM 33 TD 13,5											
DA0BEMDF;DEC	BEMFT	Droit du travail 1 - bloc droit privé		1		CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.										
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et										

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								annoncée en début de semestre													
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
DA0BEMDA;DEC	BEMAT	Droit pénal - bloc droit privé			1	CT	CM 33 TD 13,5														
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X							
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X							
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
DA0BEMDM;DEC	BEMMT	Libertés publiques - bloc droit public			1	CT	CM 33 TD 13,5														
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies	CC	A		2		X							

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X								
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X								
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X								
	UE	UE 3 Approfondissement S5 Droits européens (2 matières à choisir, de sorte qu'avec l'UE 1 et l'UE 2, il y ait 2 matières du bloc droit privé et 2 matières du bloc droit public)	6			CT	CM 66															
		<i>Choisir 2 élément(s)</i>																				
DA0BEMDE	EC	Droit des obligations 3 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
DA0EBEMDB	EC	Droit des sociétés 1 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
DA0BEMDF	EC	Droit du travail 1 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	2h00				Contrôle terminal	CT	ET	2h00				
DA0BEMDA	EC	Droit pénal - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
DA0BEMDM	EC	Libertés publiques - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
DA0BEMCT	EC	Droit de la responsabilité administrative - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
DA0DEMCD	EC	Public International Law - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
	UE	UE 4 Ouverture S5 - Droits européens	3	3		CT	CM 66															
DA0BEMDG	EC	English Tort Law		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00				Contrôle terminal	CT	ET	1h00				
		<i>Choisir 2 élément(s)</i>																				
DA0DEMDA	EC	Les institutions européennes vues d'Allemagne (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	CT 1h	CT	ET	1h00				CT 1h	CT	ET	1h00				
DA0DEMDB	EC	Droit commercial allemand (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	CT 1h	CT	ET	1h00				CT 1h	CT	ET	1h00				
DA0DEMDC	EC	Droit pénal allemand (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	Contrôle terminal	CT	EO	0h15				Contrôle terminal	CT	EO	0h15				
	UE	UE 5 : Langues	3			CCI																
CHA4EM51	EC	LVA : Anglais 5		2		CCI	CI 28	CC-1	SC	EO	0h15	1										

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								CC-2	SC	ET	1h00	1									
	Matière	Allemand Lansad - Semestre impair		1		CCI	TD 20	Evaluation Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.	SC	A											
UE	UE supplémentaire stage volontaire et engagement étudiant - S5		3			CCI															
	<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>																				
Stage	Stage ou engagement étudiant - S5					CCI															

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.													
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X							
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
							CM 33 TD 13,5														
DA0BFMDF ; DA0BFMFT	EC	Droit des sociétés 2 - bloc droit privé						Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X							
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X							
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
DA0BFMDG;DA0BFMGT	EC	Droit des sûretés - bloc droit privé					CM 33 TD 13,5														
								Participation écrite et/ou orale	CC	A		2		X							

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								La participation écrite et/ ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.															
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET			3		X								
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00		5		X								
							CM 33 TD 13,5																
DA0BFMDJ;D	EC	BFMJT						Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A			2		X								
		Procédure pénale - bloc droit privé																					
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET			3		X								
								Ecrit final	CC	ET	3h00		5		X								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités													
							CM 33														
							TD 13,5														
DA0BFMDK;DE03FMKT	EC	Droit du travail 2 - bloc droit privé			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X							
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X							
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
							CM 33														
							TD 13,5														
DA0DFMCD;DE03FMDT	EC	EU Legal System - bloc droit public			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées	CC	A		2		X							

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								La participation écrite et/ ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.															
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X									
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X									
UE		UE 2 Fondamentale S6 Droit européens (1 matière à TD choisir dans le bloc droit privé ou droit public)	9			CT																	
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>																					
								CM 33															
								TD 13,5															
DA0BFMDA;DE03FMAT		Droit des biens - bloc droit privé			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X									
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant	CC	ET		3		X									

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								responsable du cours et annoncée en début de semestre																
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X										
							CM 33 TD 13,5																	
DA0BFMDB; EC	DA0BFMBT	Procédure civile - bloc droit privé			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X										
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X										
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X										
							CM 33 TD 13,5																	
DA0BFMDF ; DA0BFMFT	EC	Droit des sociétés 2 - bloc droit privé			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés.	CC	A		2		X										

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage			
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.
								Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.									
								Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre									
								Écrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités									
							CM 33 TD 13,5										
DA0BFMDJ;D	EC3FMGT	Droit des sûretés - bloc droit privé			1	CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.									
								Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre									
								Écrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités									
DA0BFMDJ;D	EC3FMJT	Procédure pénale - bloc droit privé			1	CT	CM 33 TD 13,5										

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X								
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X								
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X								
							CM 33 TD 13,5															
DA0BFMDK;DE0BFMKT		Droit du travail 2 - bloc droit privé		1		CT		Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X								
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et	CC	ET		3		X								

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								annoncée en début de semestre													
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
DA0DFMCD;D	ECDFMDT	EU Legal System - bloc droit public			1	CT	CM 33 TD 13,5														
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.	CC	A		2		X							
								Ecrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre	CC	ET		3		X							
								Ecrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités	CC	ET	3h00	5		X							
DA0BFMDE;D	ECBFMET	Droit administratif des biens - bloc droit public			1	CT	CM 33 TD 13,5														
								Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies	CC	A		2		X							

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								<p>par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.</p> <p>Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre</p> <p>CC ET 3 X</p> <p>Écrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités</p> <p>CC ET 3h00 5 X</p>													
							CM 33 TD 13,5														
DA0BFMHT;D	EC3FMDH	Droit fiscal - bloc droit public			1	CT		<p>Participation écrite et/ou orale La participation écrite et/ou orale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, dans le cadre des travaux dirigés. Les modalités sont définies par l'enseignant responsable du cours, et annoncées en début de semestre aux étudiants.</p> <p>CC A 2 X</p> <p>Écrit intermédiaire La durée de l'écrit intermédiaire est comprise entre 1h30 et 3h. Elle est définie par l'enseignant responsable du cours et annoncée en début de semestre</p> <p>CC ET 3 X</p> <p>Écrit final Epreuve convoquée. En cas d'absence justifiée, une épreuve de substitution est organisée selon les mêmes modalités</p> <p>CC ET 3h00 5 X</p>													
UE		UE 3 Approfondissement Droit européens S6 (2 matières à choisir de sorte qu'avec l'UE 1 et l'UE 2 il y ait 2 matières dans le bloc droit privé et 2 matières dans le bloc droit public)	6			CT															

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
<i>Choisir 2 élément(s)</i>																						
DA0BFMDA	EC	Droit des biens - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDB	EC	Procédure civile - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDF	EC	Droit des sociétés 2 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDG	EC	Droit des sûretés - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDJ	EC	Procédure pénale - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDK	EC	Droit du travail 2 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	2h00					Contrôle terminal	CT	ET	2h00			
DA0DFMCD	EC	EU Legal System - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDE	EC	Droit administratif des biens - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDH	EC	Droit fiscal - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
	UE	UE 4 ouverture S6 - Droits européens	3	3		CT																
DA0BFMDM	EC	English Contract Law		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
<i>Choisir 2 élément(s)</i>																						
DA0DFMDA	EC	Droit allemand des sociétés (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	CT 1h	CT	ET	1h00					CT 1h	CT	ET	1h00			
DA0DFMDC	EC	Droit allemand des sûretés (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	CT 1h	CT	ET	1h00					CT 1h	CT	ET	1h00			
DA0DFMDB	EC	Droit allemand du travail (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	CT 1h	CT	ET	1h00					CT 1h	CT	ET	1h00			
DA0DFMDD	EC	Droit allemand des biens (cours en allemand)		0,5		CT	CM 16	CT 1h	CT	ET	1h00					CT 1h	CT	ET	1h00			
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																						
DA0BFMDA	EC	Droit des biens - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDB	EC	Procédure civile - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDF	EC	Droit des sociétés 2 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDG	EC	Droit des sûretés - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDJ	EC	Procédure pénale - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDK	EC	Droit du travail 2 - bloc droit privé		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	2h00					Contrôle terminal	CT	ET	2h00			
DA0BFMDE	EC	Droit administratif des biens - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0BFMDH	EC	Droit fiscal - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
DA0DFMCD	EC	EU Legal System - bloc droit public		1		CT	CM 33	Contrôle terminal	CT	ET	1h00					Contrôle terminal	CT	ET	1h00			
	UE	UE 5 : Langues	3			CCI																
CHA4FM41	EC	LVA : Anglais 6		2		CCI	CI 24	CC-1	SC	EO	0h15	1				CC-2	SC	ET	1h00	1		
							TD 20															
	Matière	Allemand Lansad - Semestre pair		1		CCI		Evaluation	SC	A												
								Se reporter aux modalités d'évaluation du cours dans lequel l'étudiant est inscrit.														
	UE	UE supplémentaire stage volontaire ou engagement étudiant – S6	3			CCI																
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>																						
Stage		Stage ou engagement étudiant - S6				CCI																

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
Stage	Stage
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
SC	Épreuve sans convocation
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table